

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Septembre 2016

OBJET : Fusion/absorption de l'association Prévention et Soins des Addictions (PSA) vers l'association Groupe SOS Solidarités - Avenant n° 1 aux conventions 2014 et 2015 d'accompagnement socio-éducatif lié au logement (ASELL) et convention 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'acter le transfert des mesures d'accompagnement social de l'association PSA vers l'association Groupe SOS Solidarités, à compter du 30 décembre 2015,
- d'annuler la subvention d'un montant de 32 100 € accordée à l'association PSA par délibération de la Commission Permanente n° 132 du 27 mai 2016,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les avenants n°1 aux conventions 2014 et 2015 suivant le modèle joint au rapport ainsi que la convention 2016 d'accompagnement socio-éducatif lié au logement (ASELL) en faveur de l'association Groupe SOS Solidarités, dont le projet est joint au rapport,
- d'accorder une subvention de 32 100 € à l'association Groupe SOS Solidarités.

Cette délibération n'a pas d'incidence financière.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée